

PROCES VERBAL

Conseil municipal du 13 octobre 2023

❖ Séance du 13/10/2023

Les membres du conseil municipal de la commune de Merle-Leignec se sont réunis à 20h30 à la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 09/10/2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des collectivités territoriales.

●○○○○○●○○○○

❖ Etaient présents : René AVRIL, Caroline CIVARD, Nicole BOYER, Bernard MAREY, René NOAILLY, Christian BAUGROS, Jérôme BONNARD, Pascal FOREST, Stéphanie DORVIDAL

❖ Etaient excusés : Roger JULIAN, Alain LACHAT

●○○○○○☐●○○○○

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Caroline CIVARD est volontaire pour cette tâche. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30/08/2023 est approuvé à l'unanimité.

●○○○○○☐●○○○○

❖ Points à l'ordre du jour

➤ Délibération portant sur le déneigement

Monsieur le Maire rappelle que la Commune possède des lames pour équiper des tracteurs qui procèdent aux déneigements des routes communales en cas de besoin et que suite à l'affichage aux panneaux, il n'y a pas eu de candidature nouvelle pour la saison 2023/2024. Néanmoins les agriculteurs intervenus l'hiver dernier acceptent une nouvelle mission pour cette année : M.MAREY Bernard et M. RONAT Mickaël,

M. MAREY, concerné par ces travaux ne prend pas part à la discussion, sort pendant le débat et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votant, valide le renouvellement du partenariat avec les mêmes agriculteurs qu'en 2023 avec un tarif horaire de 75€ HT/heure pour la prestation au déneigement.

Pour : 8

Non votant : 1

➤ Vente de mobilier communal

La mairie possède un ordinateur portable depuis 2020. En septembre, la Commune a embauché un apprenti pour 2 ans. L'ordinateur portable étant vieillissant, il a été procédé à l'achat d'un nouvel ordinateur portable afin de satisfaire à l'usage administratif intensif. Afin de rentabiliser cet investissement il est proposé de vendre l'ancien ordinateur portable pour un montant de 300€

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Subvention aux associations

Monsieur le Maire propose d'étudier les demandes de subventions reçues en mairie. Le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 200 € à l'ASSHML

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

➤ Tarif électricité camping 2023 : résidents sans compteur

Certains résidents du camping n'avaient pas de compteur individuel à l'ouverture au 1er avril 2023. Les compteurs ont été installés au 1er juillet 2023. Pour ces résidents, l'index relevé en fin de saison ne prendra donc pas en compte la période du 1er avril au 30 juin.

Il est proposé de calculer leur consommation sur cette période en partant de l'index relevé au 31 octobre soit : index du 1er juillet au 31 octobre / nombre de jours de cette période x nombre de nuitées sur l'ensemble de la saison.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Contrat camping 2024**

Pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité du camping, Monsieur le Maire propose de recruter un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour une période allant du 1er avril 2024 au 30 septembre 2024, correspondant à la période de la plus forte affluence du camping.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil et d'entretien du camping ainsi que de renfort de l'agent communal à raison de 22 heures par semaine.

La rémunération de l'agent se fera sur la base de l'indice de rémunération correspondant au grade d'adjoint technique territorial échelon 1.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Tarifs camping 2024**

Après avoir présenté le bilan du camping pour la saison 2023, Monsieur le maire propose de revoir les tarifs comme suit :

- Augmentation 3% emplacements pour les résidents et locations
- Forfait ménage crée
- Maintient tarif Kw
- Ajustement tarif emplacement caravane et emplacement tente

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **Mise en place d'une chaîne YouTube de la Commune**

Il est réputé que Christian BAUGROS, Conseiller Municipal, gère la diffusion des images sur la chaîne youtube titrée "Merle-Leignec Channel" après validation des contenus par le Maire ou à défaut par les adjoints dans l'ordre du tableau.

Cette diffusion est placée sous la responsabilité de la Commune de Merle-Leignec représentée par son Maire.

Décision prise en conseil municipal en date du 13 octobre 2023.

●○○○○○?●○○○○○

Questions diverses

- L'isolation du grenier de la mairie et des gites à Merle (grenier et caves) a été achetée pour un montant de 2 188 €. Une demande de subvention pour travaux en régie a été demandée car les travaux seront effectués par l'employé communal
- Proposition de vendre un ancien mobil home du camping pour en acheter un plus récent
- Le lavoir de Cubelle a été nettoyé. Une tranchée devra être faite pour retrouver la source et réalimenter le lavoir.
- Une grande plaque de la commune sera déposée sur la Croix Blanche qui est l'entrée sur la commune.
- Viso Rando : nos 4 sentiers sont validés

Plus personne ne souhaitant s'exprimer Monsieur le Maire clôt la séance du conseil à 23h00

